



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
3 JUIN 2025 À COMPTER DE 19 H 30**

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1781
(abrogation de la politique de participation publique en matière d'urbanisme)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées au projet de règlement abrogeant le règlement sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement décrit dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le mardi 3 juin 2025 à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRE CONCERNÉ

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1781 ABROGEANT LE RÈGLEMENT RV-1655

Le Projet de règlement RV-1781 a pour objet d'abroger la politique de participation publique en matière d'urbanisme introduite par le Règlement RV-1655. L'abrogation de cette politique réinstaurera l'assujettissement de la Ville au processus d'approbation référendaire prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet de règlement ne comprend aucune disposition visée par la politique de participation publique en matière d'urbanisme. Le territoire concerné par ce projet est constitué de l'ensemble du territoire de la municipalité.

CONSULTATION DES PROJETS

Le Projet de règlement décrit dans cet avis est disponible pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau. De plus, des informations supplémentaires sur la modification proposée et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

Boisbriand, ce 22 mai 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.41